




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-32**

Séance publique du

1 février 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190201- lmc1148437-DE-1-1
Date de signature : 06/02/2019
Date de réception : mercredi 6 février 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : OPERATION DE RESTAURATION DE LA CALADE DE L'HOTEL DE VILLE - ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONNELLE - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DEMANDES DE SUBVENTION

Le 1 février 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 25/01/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Muriel HERNANDEZ, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danièle BRUNET, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Gaele LENFANT à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Claude MAINA, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Direction Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 1 FÉVRIER 2019

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : OPERATION DE RESTAURATION DE LA CALADE DE L'HOTEL DE VILLE -
ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONNELLE - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA
CONSULTATION ET DEMANDES DE SUBVENTION- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville a décidé de procéder à la restauration de la calade située dans la cour intérieure de l'Hôtel de Ville.

Il est rappelé que le site a été classé Monument Historique et relève du domaine public de la commune.

Il convient aujourd'hui de lancer l'opération correspondante, qui commencera par une mission de maîtrise d'oeuvre, préalablement aux travaux de réfection sur la calade.

Des consultations devront être lancées pour la réalisation de ces différentes prestations, selon la fiche opérationnelle jointe en annexe.

Le montant de la maîtrise d'oeuvre est évalué à une somme de 35 000,00 euros et celui des travaux à 320 000,00 euros hors taxe.

L'estimation de l'opération s'élève à un montant total de 361 000 euros hors taxe, selon document joint en annexe.

C'est pourquoi, il vous est demandé de bien vouloir :

- **ADOPTER** le principe du lancement de cette opération de restauration de la calade de l'Hôtel de Ville, inscrite au plan pluriannuel d'investissement à compter de l'exercice 2019 ;

- **AUTORISER** le lancement des consultations nécessaires à la réalisation des prestations correspondantes ;
- **APPOUVER** la fiche opérationnelle jointe en annexe ;
- **SOLLICITER** l'autorisation de la D.R.A.C. P.A.C.A ;
- **DIRE** que les crédits correspondants (marchés de maîtrise d'oeuvre et travaux) seront bien inscrits au budget de la Direction du Patrimoine, section investissement ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à bien vouloir solliciter des demandes de subvention pour chacun des projets mentionnés ci-dessus – auprès des différents partenaires publics (Etat, D.R.A.C. P.A.C.A, Conseil Général, Conseil Régional, Etablissement public compétent).

DL.2019-32 - OPERATION DE RESTAURATION DE LA CALADE DE L'HOTEL DE VILLE -
ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONNELLE - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA
CONSULTATION ET DEMANDES DE SUBVENTION-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



DGAS: FINANCES-GESTION-NUMERIQUE
 SERVICE COMMANDE PUBLIQUE
 TEL : 04 42 91 90 71/04 4 2 91 94 17
 Email : SCCP@mairie-aixenprovence.fr

OPERATION DE TRAVAUX – LA FICHE OPERATIONNELLE VOTEE LE:
(– DCM)

OBJET : CALADE DE L'HOTEL DE VILLE

Date ou période de la réalisation envisagée : 2019/2020 - durée des travaux : 4 mois à compter de l'OS de démarrage et selon planning prévisionnel

Désignation de la dépense	Estimations votées € HT	Contrats conclus € HT	Observations
→ Prestations avant programmation			
Montant total estimé de l'UF services :			

Désignation de la dépense	Estimations votées € HT	Contrats conclus € HT	Observations
→ Prestations après programmation			
Mission de maîtrise d'oeuvre complète	35 000,00		
CSPS	3 500,00		
CT	2 500,00		
Montant total estimé de l'UF services :			
41 000,00 euros hors taxe			

→ Travaux et Fournitures nécessaires à la réalisation			
Travaux sols pierres maçonnerie	320 000,00		
Montant total estimé de l'OPERATION de travaux (ou de l'enveloppe financière prévisionnelle): 361 000,00 euros hors taxe			

Pour information: Montant global estimatif de la fiche opérationnelle = 361 000,00 €HT <i>Les montants à ce stade du projet sont donnés à titre estimatif.</i>
--